



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : YB/CD
Affaire suivie par Monsieur Yannick
BACKE Directeur du Centre
Socioculturel DUMAS/FLAMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20221205-DEC_2022-407-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2022

DECISION RELATIVE A LA PROGRAMMATION DE DEUX ATELIERS LUDOEDUCATIFS NUMERIQUES LE MARDI 13 DECEMBRE 2022 DE 16H45 A 18H45 AU CENTRE SOCIOCULTUREL ALEXANDRE DUMAS ; LE VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 DE 17H30 A 19H30 AU CENTRE SOCIOCULTUREL ANNIE FLAMENT ET UN ATELIER RETROGAMING LE SAMEDI 17 DECEMBRE 2022 A PARTIR DE 9H30 AU CENTRE SOCIOCULTUREL ALEXANDRE DUMAS

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Vu la consultation des prestataires suivants : Louvre-Lens Vallée, le toit commun, les Amis de Mandela, les Anges Gardins,

Vu la proposition retenue, à savoir celle de l'association « Les Amis de Mandela » répondant au besoin dûment recensé,

Considérant que la mise en place de deux ateliers ludoéducatifs nécessite la signature d'une convention avec l'association « Les Amis de Mandela » représentée par Madame Renée CAPRON, en sa qualité de présidente, le mardi 13 décembre 2022 de 16h45 à 18h45 au Centre Socioculturel A.DUMAS, le vendredi 16 décembre 2022 de 17h30 à 19h30 au Centre Socioculturel A.FLAMENT et un atelier retrogaming le samedi 17 décembre 2022 à partir de 9h30 au Centre Socioculturel A.DUMAS,

Décision N°2022 - 407

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat de prestation pour la mise en place de deux ateliers ludoéducatifs numériques et un atelier retrogaming par l'association „Les Amis de Mandela“ représenté par Madame Renée CAPRON, dont le siège social se situe Rue des Monatgnards – Quartier la République – 62210 AVION..

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé une convention avec l'association « Les Amis de Mandela » représentée par Madame Renée CAPRON, en sa qualité de présidente, le mardi 13 décembre 2022 de 16h45 à 18h45 au Centre Socioculturel A.DUMAS ; le vendredi 16 décembre 2022 de 17h30 à 19h30 au Centre Socioculturel A.FLAMMENT et le samedi 17 décembre 2022 à partir de 9h30 au Centre Socioculturel A.DUMAS.

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 2400€TTC (Deux mille quatre-cents euros) sur présentation d'une facture conforme au devis. Le règlement s'effectuera par mandat administratif.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 05/12/2022



Pour le Maire
l'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH